



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE de HOUDAN

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté n° 2026-ART-AG-009 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Anaïs SCHERER, 6^{ème} Adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de Houdan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2026-DEL-016 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 actant l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-017 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-018 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2026-DEL-025 en date du 31 mars 2026 portant sur l'élection des Administrateurs Elus de la Ville au sein du CCAS,

Vu le règlement intérieur adopté le 31 mars 2026,

Considérant que Madame Anaïs SCHERER a été élue 6^{ème} Adjointe au Maire, qu'elle est membre élue du CCAS depuis le 31 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de maintenir la délégation de fonction du maire, relative au secteur « Solidarité », au bénéfice de la 6^{ème} Adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Madame Anaïs SCHERER, Adjointe au Maire au secteur « Solidarité »

Pour assurer la Vice-Présidence du CCAS,

Pour exercer les attributions suivantes :

- le développement d'une politique globale de solidarité touchant différents publics (familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes) et proposer la mise en œuvre et l'animation d'un pôle familles, notamment envers les familles monoparentales,
- la proposition et le déploiement d'une politique communale de prise en compte globale du handicap allant au-delà de l'accessibilité aux espaces et bâtiments publics,

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 078-217803105-20260409-2026_ART_AG_009-AI



- le renforcement des mesures en faveur des personnes vulnérables (aides d'urgence, aides ponctuelles, tarification sociale, accessibilité aux activités associatives, retour à l'emploi, etc..),
- la mise en œuvre de la solidarité envers les aînés, notamment le développement d'aides et d'actions spécifiques d'aide aux courses, d'offre de mobilité adaptée,
- le développement des actions de solidarité liées aux situations d'urgence (grand froid, canicule, etc..),
- le suivi et l'accès aux logements sociaux en liaison avec la CC Pays Houdanais,
- la proposition d'évolution des domaines d'actions respectives de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale pour la mise en œuvre de ces politiques,
- le suivi, la relation et l'appui aux associations caritatives (Entraide, Croix Rouge, Restos du Cœur etc..),
- la présentation du bilan social annuel de la Ville.

Il est donné délégation de signature à Madame Anaïs SCHERER pour signer tout acte ou document relatif à ces secteurs à l'exception de ceux comportant un engagement financier.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, celle de l'Adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet de Versailles, représentant de l'Etat, dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et publication.

En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République et au Trésorier Principal Municipal.

Fait à Houdan le 9 avril 2026

Le Maire,

Jean-Marie TETART.

Notifié à l'intéressé le : 16 avril 2026



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 20 avril 2026 15:21
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260420-26720.xml;
078-217803105-20260409-2026_ART_AG_009-AI-1-2_27762.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-20(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_ART_AG_009

Objet acte: Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Anaïs SCHÉRER, 6ème Adjointe au Maire.

Nature de l'acte: Actes individuels

Matière: 5.4-Delegation de fonctions

Identifiant Acte: 078-217803105-20260409-2026_ART_AG_009-AI

Rapport d'erreur(s):